



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2025-12-51  
COMITE SYNDICAL DU 09 DECEMBRE 2025**

**SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT BANCAIRE**

**L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à 18h10, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de MICHEL Fabrice, Président**

**Date de la convocation :** 02 décembre 2025

**Délégués en exercice :** 39      **Délégués présents à l'ouverture de la séance :** 23      **Pouvoirs :** 4

**Agents USTOM présents :**

Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Laury LAVILLE, DST, Elisabeth ROBERT, Responsable des Ressources Humaines, Jennifer NARDI, Animatrice de prévention des déchets, Marine NAVAILS, Adjointe Administrative Financière et Comptable et OESTEREICH Sabine, Assistante de Direction.

**Présents :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols :** BOURDIER Christian, FAURE Charles, LAVIGNAC Marie-Claude, DUCOUSSO Jean-Claude / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers :** BRIS Daniel, CAZADE Pascal (pouvoir de MOTHES Christophe), CHARENTON Michel / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** BOUTY Gilbert, CHAUMARD Jean-Pierre (pouvoir de ALFONSO CHARIOL Agnès), REY Jean-Louis / **Communauté de communes du Pays Foyen :** BOUDENS David, GROSSIAS Mireille (pouvoir de ROBERT Pierre), LACHAIZE Yolande, MAS François (pouvoir de MARGOUIILLÉ Michel) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** CHAMPAGNE Marie-Claude, LABARBE Anne-Marie, MARTY Bruno, MERCIER Bastien, LAMARCHE Alexandre, MALANDIT-SALLAUD Christian, MASCOTTO Jean-Louis, MONGET Jean-Louis.

**Absents ayant donné pouvoir :**

**Communauté de communes de l'Entre Deux Mers :** MOTHES Christophe, (donné pouvoir à CAZADE Pascal) / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** ALFONSO CHARIOL Agnès (donné pouvoir à CHAUMARD Jean Pierre) / **Communauté de communes du Pays Foyen :** MARGOUIILLÉ Michel (donné pouvoir à MAS François), ROBERT Pierre (donné pouvoir à GROSSIAS Mireille).

**Absents excusés :**

**Communauté de communes de l'Entre Deux Mers :** MALAMBIC Benjamin / **Communauté de communes du Pays Foyen :** CELESTE Patricia / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** ARDOUIN Eliam.

**Absents non excusés :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols :** BREILLAT Jacques, DUVAL Viviane, ANGELY Jacques, QUEBEC Christophe / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** GUIMBERTEAU Yannick / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** BOIDÉ Thierry, MARTY Sylvain / **Communauté de communes du Pays Foyen :** PLAT Tristan, ROUBINEAU Jean-Pierre.

Le quorum est atteint (23 présents + 4 pouvoirs), le Comité Syndical peut délibérer valablement.



### SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT BANCAIRE

Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la présentation de monsieur MICHEL, Président de l'USTOM, rappelant que pour financer l'opération de réhabilitation du site de PESSAC, projet patrimonial significatif ayant pour vocation d'être exploité à un horizon de long terme afin de développer un centre de démantèlement couplé à un magasin de recyclerie et à un espace pédagogique autour du recyclage, il est opportun de recourir à un emprunt long terme.

Le coût total de d'opération est estimé à 2 millions d'euros et cet emprunt permettrait de couvrir un peu plus de 60% de cette dépense prévisionnelle.

A ce titre, un montant de 1.300.000 € a été inscrit au Budget Primitif 2026.

Le Conseil Syndical, après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée, décide à l'unanimité des présents :

- **De contracter un prêt auprès du Crédit Mutuel ARKEA aux caractéristiques suivantes :**
  - Objet : Réalisation des travaux sur le site de Pessac,
  - Montant du prêt : 1 300 000 €,
  - Durée du contrat de prêt : 20 ans
  - Index : taux du Livret A
  - Taux d'intérêt annuel : taux du Livret A + marge de 0,50
  - Mode d'amortissement du capital : linéaire,
  - Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle,
  - Base de calcul des intérêts : 30/360 jours,
  - Phase de mobilisation de 12 mois à T13M + 0,77%
  - Remboursement anticipé : possible à chaque date d'échéance, sans faculté de réemprunter, avec un préavis minimum d'un mois, moyennant une indemnité forfaitaire du 3% du CRD
  - Commission d'engagement : 0.10 % du montant emprunté
- **D'autoriser** le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs au contrat de prêt décrit ci-dessus, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux opérations prévues dans ce dernier.

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Certifiée exécutoire par réception  
Sous Préfecture le :

Par publication ou notification le :

Le Président,  
Fabrice MICHEL